

Procès Verbal de l'Assemblée Générale de la Coopérative du P2R

L'assemblée générale de P2R a eu lieu le mardi 7 février 2012 à 18h30 au Pôle Sud.

Le Président, Hans-Joerg Haas adresse le message de bienvenue pour la 2^{ème} AG du Panier Bio à 2 Roues.

Les personnes citées dans ce PV sont :

Hans-Joerg Haas (HJ), François Türk, Céline Vallet, Mathieu Genoud, Laurent Pitard, Nicolas Gillard.

1. Introduction et choix de deux compteurs

Mathieu prend la parole pour présenter l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et les points prévus : points ouverts, votation, points et remarques, tour de parole alterné.

2 personnes sont choisies pour assurer le décompte.

Le nombre de personnes votantes est de : 33.

2. Approbation du PV de l'AG 2011

Le PV est en ligne sur la première page du site: www.p2r.ch

Mathieu demande s'il y a des remarques sur le PV de 2011 :

- HJ remonte un point de la part d'un producteur-coopérateur sur le prix du panier : Suter n'a pas de concurrent et fixe les prix qu'il veut. Ceci pourrait être reformulé.
- Une coopératrice propose d'apporter une correction cosmétique au PV :

Dans le point 2, 2^e paragraphe, il faut ajouter aussi les charges, soit : *Le produit et les charges proviennent de ...*

3. Présentation des comptes et bilan 2011

Céline prend la parole. Les comptes et bilan seront en ligne sur la première page du site dès le jeudi 26.02: www.p2r.ch. Elle tient disponible les détails de la comptabilité.

Quelques commentaires :

Rappelons que le produit correspond à l'argent qui rentre de la part des coopérateurs : pour plus de détails, se référer au Compte de Résultat.

A noter pour les charges : elles proviennent entre autre de :

- l'unique salarié en la personne de François, -
- du changement de registre 440 F (cher !), -
- des frais liés au Cargo Bike (il faut ajouter 1000 F), -
- des frais bancaires (HJ ajoute : un point positif pas encore validé mais un geste de la part du microcrédit solidaire est en cours).

Pour le passif : il s'agit des parts coopérateurs et des parts additionnelles. Ces dernières peuvent être rendues contrairement aux 1ères.

Il existe une dette envers HJ (montant investi initialement dans la Coopérative) mais il refuse le remboursement. HJ ajoute que c'est son engagement envers le microcrédit solidaire.

HJ précise aussi que le bénéfice est de 15613 F mais il ne faut pas se leurrer, la donation de la ville fausse un peu le résultat.

François demande si on a une idée de notre CA ? Oui, il est en gros de 121 – 12 KF.

Céline précise qu'un prévisionnel est revu régulièrement (3 à 4 fois dans l'année). Sont posées aussi les questions telles que : quelles sont les futures orientations, combien de coopérateurs à venir?....

Nicolas apporte sa caution aux pièces comptables : c'est conforme.

Approbation des comptes et du bilan 2011 par vote :

Nombre de votes pour : 32

Nombre de votes de désapprobation : 0

Nombre de votes de d'abstention : 1

4. Décharge du comité sortant 2011 et élection du nouveau comité 2012

Nombre de vote pour : 33

Nombre de votes de désapprobation : 0

Nombre de votes d'abstention : 0

5. Présentation des producteurs

4 producteurs sont présents.

Judith Anneman présente sa production. Son souci : nous fournir en légumes et fruits si la coopérative s'agrandit. Elle a subi quelques échecs suite à des problèmes de terrains. Elle essaie de diversifier la production et est ouverte à toute idée. A venir : rhubarbe et herbes.

Etienne Clerc est notre fournisseur d'œufs. Pour lui, c'est un plaisir de fournir les coopérateurs sans passer par une centrale. Son objectif est de faire uniquement de la vente directe. Il a de la réserve pour 2012 afin d'alimenter la coopérative. A noter qu'il est possible de visiter son poulailler.

Gilles Roch à Ballens : producteur pour nous et le Jardin Potager. Il complète notre approvisionnement lorsque les autres producteurs ne peuvent nous fournir (en général en légumes racines).

M. Stoll à St Prex travaille au sein d'un institut pour handicapés. Il est ouvert à toute nouvelle chose selon les intérêts des consommateurs et espère pouvoir suivre le développement de la coopérative.

C. Chezeaux (représenté ce soir par D. Nicolet) nous fournit en pommes de terre principalement. Il est aussi président de Bio Vaud, association faîtière des associations bio du canton de Vaud.

6. Explication des changements organisationnels à venir et présentation des membres du comité et salariés

François présente les changements à venir pour 2012 :

- Evolution du nombre de paniers :

166 paniers sont distribués aujourd'hui. Un second livreur (Ricardo) aide avec une charrette pour la livraison. Nous arrivons à la limite des productions comme chez Judith.

Il est prévu de passer à 2 jours par semaine pour la livraison ainsi que de 2 jours de commandes ce qui permet de répartir la demande chez les producteurs. On peut espérer

aussi plus de variété avec d'autres légumes. La moitié des coopérateurs viendrait chercher son panier le vendredi et l'autre le mercredi.

- D'où les changements organisationnels suivants :
 - 2ème personne avec les mêmes tâches que François. Des synergies par la suite sont possibles.
 - A partir de mai, Marlyse Messer est employée par la coopérative avec Mathieu, employé depuis le 1^{er} février 2012.
 - Pour éviter trop de salariés, Mathieu démissionne du comité et FTU se propose comme nouveau membre au comité.
 - L'administration et la comptabilité sont attribuées à Céline employée à 20%.
 - Nicolas se propose comme nouveau membre au comité. Il se présente et précise sa motivation

Le pourcentage de répartition du travail devient plus réaliste.

Un vérificateur de compte est désigné : Estelle Halladay Roy.

Rappelons que le comité peut être élargi: il n'est pas obligatoire de faire parti du comité pour aider et il est tout à fait possible de l'intégrer en cours de route.

Mathieu de mande si il y a des personnes souhaitant rejoindre le comité ou rejoindre la structure ? Personne ne se manifeste.

7. Vote du nouveau comité et vérificatrice des comptes.

Nombre de votes pour : 27

Nombre de votes contre : 0

8. Discussion autour du nombre maximal de coopérateurs par rapport à l'évolution du nombre de paniers

François présente sa vision:

Il y a beaucoup de discussion autour de ce sujet ; souhaitant garder une coopérative taille humaine. Il faudrait mettre une limite maximale pour soutenir les producteurs. Il ne souhaite pas aller vers du Bio Industriel. Il soutient la démarche contractuelle et de proximité (avec les rencontres aux points de livraison, à la ferme à Cery, les travaux aux champs) et préfère renforcer le lien avec les producteurs en favorisant le contact direct et la convivialité ; ceci est possible avec des petits producteurs.

Il préfère que soit soutenue la charte auprès de la Fédération Romande d'Agriculture contractuelle de proximité (FRACP) plutôt que dépenser de l'énergie dans l'accroissement de la coopérative.

HJ souhaite une coopérative flexible. D'autres producteurs comme Sophie ont l'intention de passer Bio et peuvent tout à fait intégrer la coopérative. Il souhaite démontrer qu'il existe une alternative aux centrales. Sa perspective : laisser gentiment grandir la chose.

Ce qui est important est de sauvegarder ce qui a été gagné. Il préfère que les légumes Bio profitent au plus grand nombre dans une démarche écologique plutôt que de faire appel aux distributeurs.

Un coopérateur demande combien de personnes sont en attente ? 4 à 8 jusque mai.
La croissance est régulière: 99 en janvier 2011, 166 aujourd'hui.
Nous sommes dans une logique de développement. A 166 nous ne sommes pas assez nombreux. A 340 on sera bien.

Tant que cette limite n'est pas atteinte, on ne pourra tenir financièrement avec 2 salariés et 2 livraisons par semaine. Donc n'hésitez pas à faire marcher le bouche à oreille.

Un coopérateur relève : ce n'est pas incompatible. Je suis d'accord pour un seuil à définir. Mais pourquoi ne pas définir une fourchette dans laquelle on doit se trouver ? Par exemple, entre 300-600. À 300 on continue de faire de la publicité et à partir d'un seuil, on arrête.

Un autre coopé demande : *a-t-on de la capacité concernant la production ? A-t-on d'autres pistes de producteurs ?*

FTU répond : l'impact environnemental est à prendre en compte. Le périmètre acceptable est le canton de Vaud.

A quel moment a-t-on un équilibre entre le nombre de sal et le nombre cible de coopérateurs ?

Un producteur : il apprécie la philosophie de FTU avec la notion de proximité. Mais l'Agriculture Bio est en pleine expansion. La peur de ne pas trouver de légumes n'est pas vraiment fondée selon lui. Il trouve dommage de mettre une limite car les refusés vont continuer de s'approvisionner chez les grands distributeurs. Il est pour un accroissement par palier.

Un coopérateur ajoute : la coopérative a son intérêt parce qu'elle n'est pas grande sachant que les producteurs ont différents débouchés et les coopérateurs différents lieux d'approvisionnement.

Un autre coopérateur : On sait d'où ça vient de par sa dimension locale, écologique et la qualité. Le Bio n'est pas le plus important. Il souligne la dimension écologique et qu'il faut garder en tête de se déplacer le moins possible.

Un autre coopérateur remarque le travail réalisé par les membres de comité et bénévoles ; il craint ainsi l'essoufflement des membres engagés et qu'ils perdent leur passion.

9. Redistribution de paniers abandonnés lors des vacances

Nicolas présente le nouveau dispositif: en cas de vacances, il a développé sur le site un lien Panier vacances pour mettre à disposition les paniers. Le site à présent indique les paniers disponibles, à telle date.

Ceci répond à une demande de beaucoup de gens et dans le souci d'éviter le gaspillage.

Un coopérateur demande si les propriétaires des points de livraison sont rémunérés ? Non.

HJ précise qu'ils se réjouissent de voir consommer les coopérateurs lors de leur passage dans leurs commerces. C'était un argument : les coopérateurs peuvent compléter leur panier et les commerces, être un acteur de la vie de quartier.

10. Calendrier des livraisons 2013

Il fait en fonction du calendrier classique et de la réalité de la production.
Aujourd'hui : il contient 7 semaines/an dont 4 en hiver.

La proposition du comité est la suivante :

- 3 semaines de pause entre fin décembre et début janvier (au lieu de 4)
- 2 semaines de pause en avril-mai (comme cette année) Il a été décidé de raccourcir la période de vacances en été : 0,1 ou 2 semaines. D'où une hausse des prix du panier.

Question aux consommateurs : Qu'en pensez-vous ? Voulez-vous fixer 0, 1 ou 2 semaines de pause en été, sachant que :

- la production est à son maximum en été, et les prix à leur minimum
- si vos vacances tombent juste avant (resp. après) celles des paniers, le panier est à donner pendant votre absence et n'aurez pas de légumes à votre retour (resp. avant votre départ).
- Moins de vacances impliquent une augmentation du prix de l'abonnement annuel. Un éventuel assujettissement à la TVA en 2012 ou 2013 pourrait être combiné à ce nouveau tarif.

Assujettissement à la TVA en 2012 ou 2013 : l'adaptation des prix prendrait en compte ces 2 points.

Les réactions sont les suivantes :

Juliette : pendant les vacances en été, la production est importante. Elle est donc favorable à 100 % pour 0 jours en été.

Un coopérateur propose de changer en fonction du jour de livraison mais ce système serait trop complexe à priori.

A lieu un vote consultatif :

- Pour 2 semaines de vacances en été comme 2011 : 0
- Pour 0 ou 1 semaine de vacances : 1

Un coopérateur souligne qu'il participe aussi à une autre ACP (le « Jardin Potager ») car il soutient les coopératives comme la nôtre ; des coopérateurs ont aussi leurs jardins. Que peut faire la coopérative ? Mathieu prend en compte sa remarque et suggère que pour ces personnes, il leur est possible de diversifier leur potager.

11. Rappel du fonctionnement économique de la Coopérative

- Fonctionnement sans but lucratif

Notre fonctionnement est différent de celui d'une ACP avec laquelle les coopérateurs paient avant la livraison. Les producteurs ne souhaitent pas que l'on suive ce fonctionnement en raison d'une trop grande ingérence dans leur gestion impliquant une lourdeur administrative ; ils ne souhaitent pas voir instaurer ce paiement à l'avance.

- Etat de remboursement des dettes

Nous effectuons à ce jour une jolie marge. L'objectif est double : une fois que la dette sera remboursée, cela permettra d'une part, de réduire la marge et d'autre part, de mettre plus de fruits et légumes.

- Fixation des prix: Association des marchés paysans

La commission de prix de la coopérative fixera la marge qui sera réinvestie. Le prix de vente sera alors en baisse et basé sur le prix du marché paysan.

12. Etude comparative des prix

Nicolas présente ce point. Cette enquête a été réalisée en hiver (novembre-décembre 2011) durant 4 semaines, dans les grandes surfaces sur 26 produits ; 16 produits distribués par le Panier à 2 roues ont été retrouvés dans les grandes surfaces.

Cependant cette enquête trouve aussi ses limites, car il est parfois difficile de comparer les produits : certains produits Bio n'ont pas la même provenance.

A été relevé que :

- Excepté les raves, les produits de grands distributeurs sont vendus plus chers.
- Si ces 16 produits en grandes surfaces sont achetés ailleurs, on aurait 1/5 de moins.

Mathieu conclue : cette étude nous montre qu'on est dans la cible par rapport à l'objectif voulu par la coopérative.

HJ : l'écart est dû au transport et à la marge faite par les grands distributeurs. Il en profite pour justifier le fait qu'il peut y avoir des différences d'une patate ou 2 entre paniers parfois. Mais dans l'ensemble, producteurs et coopérateurs-consommateur sont gagnants.

13. Conditions de remboursement des parts supplémentaires

Les statuts prévoient des parts sociales supplémentaires remboursables, sans préciser les conditions de remboursement. Ces parts supplémentaires sont prévues pour des petits investissements tels que l'aide aux producteurs en début d'année.

En cas de remboursement, celui-ci ne peut se faire à n'importe quel moment. Le comité a décidé de limiter les moments de remboursements à chaque bouclage de l'année comptable. L'acquisition de ces parts est fortement encouragée en vue de soutenir le fonctionnement de la coopérative. Elles sont nominatives et non transmissibles.

14. Adhésion à la FRACP

Ce point a été abordé en 2011 où il avait été jugé que la FRACP n'était pas assez active.

Or à présent, son positionnement est intéressant en terme de souveraineté alimentaire ; il est possible pour la coopérative de consacrer du temps dans ces débats. Il s'agit d'une plateforme qui permet d'être connecté à ce réseau.

C'est pourquoi le comité propose maintenant d'adhérer à la fédération ce qui demande une adhésion d'un montant de 40 F et surtout du temps dont la coopérative dispose plus aujourd'hui.

Le vote a lieu :

- Nombre de votes pour: 27
- Nombre de votes contre : 0
- Nombre de votes d'abstention : 5

15. Label Bio

Sophie Völlmy, future éventuelle productrice au sein du P2R, offre des produits mais non labellisés bio.

Nicolas propose le débat suivant : que veut-on dans nos paniers ? Est-ce que le label est indispensable ? Privilégie-t-on cette relation ? Le comité accorde-t-il sa confiance sans ce label ?

Sophie explique son activité au sein de sa petite production située près d'Echallens. Elle produit pommes et autres petits fruits ; elle utilise des techniques de biodynamie. Elle recherche une confiance plutôt qu'un label Bio ainsi que des manières différentes de cultiver.

Son souhait est de produire uniquement pour la coopé. Elle entrevoit d'autres possibilités telles que des plantes aromatiques.

Les réactions sont les suivantes :

Pourquoi n'a-t-elle pas entrepris de démarches pour l'obtention d'un label ?

Elle n'est pas convaincue que les labels sont preuves de qualité Bio car elle recherche une confiance et non un label. Le coopérateur souligne toutefois que ces labels permettent de donner cette confiance et que c'est peut-être dommage de se priver de ce cela.

Mathieu regrette le cadre figé des labels. Ils sont biens pour donner un repère. Il soutient la démarche de la coopérative. D'un point de vue personnel, le label n'est plus un garant de la notion de proximité envers la nature.

Nicolas ajoute que les labels vont être de plus en plus remis en questions. Cette réflexion, bien que précoce, doit être approfondie.

François complète : le label donne une crédibilité. Dans ce cas c'est une garantie. La coopérative ne contrôlera pas ces producteurs possédant ce label.

Un coopérateur rebondit : il s'agit de la loi de l'offre et de la demande. Il accorde sa confiance et est pour l'intégration de cette productrice mais il souhaiterait entendre aussi les producteurs labellisés.

Judith répond: le label est une sécurité. La vente vers d'autres clients ne pourrait se faire sans ce label Bio Vaud.

HJ ajoute qu'aucun label n'est requis et souhaite surtout que la production des fruits et légumes soit respectueuse.

Un coopérateur ajoute : le label n'est pas un indice et peut se trouver dans les grands distributeurs aussi. Ce qui est intéressant dans une ACP est l'approche entre le consommateur et producteur. Le consommateur donne sa confiance à la Coopérative pour le choix des producteurs.

HJ défend les labels (Bio par exemple) comme standards mais il critique le label bio du distributeur Coop car il tire la qualité vers le bas.

Un coopérateur encourage Sophie pour le coté biodynamie.

HJ se rappelle alors et regrette que peu de producteurs en biodynamie existaient lorsqu' il a lancé le Panier Bio à 2 Roues.

Un coopérateur fait une comparaison avec le label Max Havelaar ; pour lui la démarche initiale est diluée et devient tape à l'œil.

La question posée est la suivante : *Veut-on aller vers un contrôle ? Ou peut-on avoir un équilibre ?*

Mathieu juge que le label est une garantie suffisante. Les coopérateurs sont ils d'accords pour :

- s'ouvrir à d'autres producteurs ?
- donner une compétence à la Coopérative et ainsi développer sa propre politique de labellisation, d'entente avec les producteurs. Mais il n'est pas question de contrôler les producteurs labellisés.

Un coopérateur estime que la coopérative doit faire preuve de beaucoup de transparence envers les coopérateurs car il n'y a pas de contrôle.

Mathieu propose : pendant l'AG, seront présentés les producteurs susceptibles de rejoindre la coopérative. Il rappelle la question en cours : *Peut-on se détacher de ces labels stricts pour aller vers des producteurs comme Sophie ? Ce qui ne remet pas en question la légitimité des labels.*

Pour conclure, votons pour ce cas présent. A l'AG prochaine, sera soumis le cas général, si toutefois des cas se présentent.

Le vote pour l'entrée de Sophie en tant que producteur non labellisé a lieu

- Nombre de votes pour : 29

- Nombre de votes contre : 2
- Nombre de votes d'abstention : 2

16. Perspectives d'avenir

A lieu une présentation du projet de recherche de la confédération autour de l'agriculture urbaine, du rôle de la ville de Lausanne et des projets pilotes où la coopérative pourrait s'impliquer.

Lausanne est choisie comme ville pilote liée à l'aménagement urbain : la proposition est de disposer d'un toit de 4000 m².

La coopérative rentre dans une démarche de posséder des jardins qui appartiennent à la Coopérative. Ainsi si des coopérateurs possèdent des terrains, sachez qu'il est possible de les faire valoir auprès de la coopérative. Le cas échéant, ce point serait abordé en AG, si une décision s'avère nécessaire.

17. Lien entre P2R et la nouvelle 'plateforme Bio'

Les grands distributeurs imposant leurs conditions, le P2R souhaite mettre en place un outil pour recréer le contact entre producteur et collectivités telles que les crèches publiques et privées afin de leur livrer des produits Bio par le biais d'une plateforme bio.

En 1^{er} lieu : les crèches. L'objectif est d'atteindre les parents à travers les enfants.

Les arguments sont les suivants : des produits bio locaux avec, si possible, une distribution finale en vélo.

Quelles sont les synergies ? Le lieu (à savoir la ferme de Cery), la camionnette et le personnel qui sont donc partagés. La plateforme rétribuera le P2R selon un tarif à définir par le comité : à suivre lors de la prochaine AG.

Les avantages sont :

- Une visibilité accrue du nom du P2R grâce au cargo bike qui circulera plus,
- L'amortissement de l'outil cargo bike,
- L'adhésion possible d'un plus grand nombre de coopérateurs.

L'organisation est la suivante :

- HJ : à 20 % pour la direction,
- Ricardo : distributeur et préparateur des commandes
- Céline : trésorière
- coordinateur : Laurent

L'activité voit ses débuts avec la crèche de Montelly avec 120 kg de fruits la semaine de l'AG (vendredi 10 février).

HJ préfère commencer petit et monter en puissance progressivement.

L'objectif est de montrer aux producteurs bio qu'ils ne sont pas tributaires de la grande distribution. C'est un outil pour approcher les consommateurs directement, et ce via les enfants jouant le rôle de prescripteurs. Son rêve : tous les producteurs de Vaud deviennent Bio.

HJ cherche de fonds pour investir dans cet outil de travail et lance un appel aux coopérateurs. Si ils sont intéressés, qu'ils n'hésitent pas à se manifester. Il propose de les rémunérer en nature avec les produits biologiques et locaux.

2 questions : quel est le statut de la plateforme : SARL ? Dispose-t-elle d'un catalogue de produits à disposition pour la crèche ?

La liste de produits est en évolution constante et n'est pas un panier. L'approvisionnement est fait selon la saisonnalité et produits disponibles.

A propos de l'entité juridique : la plateforme sera transformée en SARL ou SA. HJ aspire au fait que les employés aient plaisir à travailler et se sentent concernés.

18. Autres propositions de la part des coopérateurs

Le 15 sept a lieu une manifestation à Lausanne : ainsi une grande tablée sera dressée avec des produits du terroir pour soutenir la souveraineté alimentaire et en soutien des produits du Sud (l'Inde en particulier).

Concernant les œufs à l'épicerie : la fréquence dans les paniers augmentera t'-elle? Est-il prévu une vente à l'épicerie ? François répond qu'il est difficile de gérer les stocks de l'épicerie pour des denrées périssables.

Est-il possible de prévoir un abonnement ? La Coopérative peut mener une enquête afin de connaître le nombre de personnes intéressées.

A la fin de l'AG, HJ remercie :

- François pour son travail. (Applaudissement),
Il part en stage auprès d'un producteur en permaculture,
- Les coopérateurs pour leur engagement, leur contribution au fonctionnement du P2R, et la récupération des pots de miel vides dans les paniers.

Coopérateurs, producteurs et comité se retrouvent autour d'un souper accompagné de fromages, pains et vin.

1 Signatures :

Président

Vice-Président

Trésorière

Secrétaire

2